

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la Commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2025-04 décembre D01

Conseillers en exercice : 11

Présents :

L'an deux mille vingt cinq

Votants :

Le : 04 décembre à 19h00

Pour :

Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC (Lot)

Contre :

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Abstentions :

à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/11/2025.

Présents : Jean-Pierre ALAZARD, Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

Pouvoir : /

Absents excusés : Caroline LEGRAND.

A été désignée secrétaire : Jean-Marc PERN.

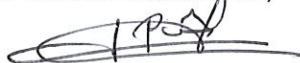
Objet : Désignation du Secrétaire de séance.

Pour la séance du Conseil Municipal en date du 04 décembre 2025 a été désigné Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc PERN.

Reçue en préfecture le : 05/12/2025.

Publiée par affichage le : 11/12/2025

Le Secrétaire de séance,



Jean-Marc PERN.

Fait et délibéré le 04/12/2025.

Pour/Copie conforme,

Le Maire,

Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Téléréours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».